

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2015

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	41
Membres excusés et représentés .....	7
Membres absent non représenté.....	1



LE DÉPUTÉ-MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### DIVERS

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire.

Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, M. Roméo DE AMORIM, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Nadia LECUYER, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Valérie CHAZETTE, M. René GAILLARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Nicolas CLODONG, Mme M. Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER

Etaient absents excusés et représentés :

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Philippe CIPRIANO qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD

Etait absent non représenté :

M. Bernard VERNEAU

Au cours de la séance : M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON et Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON quittent la séance au point 4, M. Laurent DUBOIS entre au point 7, Mme Valérie FIASTRE et Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE quittent la séance au point 7, Mme Valérie FIASTRE et Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entrent au point 8, M. Sylvain BERRIOS quitte la séance au point 10, M. Sylvain BERROS entre au point 11, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ quitte la séance au point 15, M. Jean-François LE HELLOCO et Mme Pascale LUCIANI BOYER quittent la séance au point 16, M. Jean-François LE HELLOCO et Mme Pascale LUCIANI-BOYER entrent au point 17, Mme Valérie FIASTRE et Mme Carole DRAI quittent la séance au point 17, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 18, Mme Elisabeth BOUFFAD-SAVARY entre au point 19, Mme Valérie CHAZETTE quitte la séance au point 22, Mme Valérie CHAZETTE entre au point 24, M. Didier KOOLENN qui a donné pouvoir à M. Jean-François LE HELLOCO et Mme Dominique WAGNON quittent la séance au point 28, Mme Carole DRAI et Mme Valérie FIASTRE entrent au point 28, Mme Dominique WAGNON entre au point 29, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH quitte la séance au point 36, Mme Agnès CARPENTIER qui a le pouvoir de Mme, Rosa JURADO quitte la séance au point 45.

## 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2015**

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 16 avril 2015

Unanimité

### 2.1 **QUESTIONS ORALES**

Groupe « *Saint-Maur écologique et solidaire* »

- Labellisation du Conservatoire à Rayonnement Régional : Avancement du dossier
- Expression de l'opposition : modalités
- Démantèlement des hébergements d'urgence du Stade Auguste Marin : le relogement des familles
- Métropole du Grand Paris : situation du dossier

Groupe « *Fidèles à Saint-Maur* »

- Information sur l'intercommunalité : état des lieux
- Conservatoire à Rayonnement Régional : Reconduction du jeune ballet

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### 3. **Bilan 2014 de la formation des élus**

**Prend** acte de la tenue d'un débat sur les actions de formation des élus.

**Prend** connaissance des formations suivies en 2014 par les élus récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Dont acte

Suite à la présence d'administrés dans la salle du Conseil municipal et après une suspension de séance de 10 minutes, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour et décide d'avancer la discussion et le vote du point 34

## **ENSEIGNEMENT**

### 34. **Approbation de la nouvelle grille de quotient familial et création d'un tarif accessible aux familles en difficulté**

**Approuve** la nouvelle grille de quotient familial ci-dessous, pour déterminer les tarifs des prestations applicables aux familles :

Tranche quotient	Seuil quotient familial
1	0 à 370
2	371 à 454
3	455 à 568
4	569 à 852
5	853 à 1420
6	1421 à 1704
7	Supérieur à 1704

**Décide** que le calcul du quotient familial sera applicable aux familles domiciliées ou contribuables de la Ville ainsi qu'aux fonctionnaires ou militaires affectés sur la commune.

**Décide** de sa mise en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Valérie CHAZETTE)

Reprise de l'ordre du jour initial.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- 4. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.) - Exercices 2008 à 2012**

**Prend acte** de la communication du rapport portant observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion de la Société d'Economie mixte de Saint-Maur-des-Fossés pour les exercices 2008 à 2012.

Dont acte

- 5. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés (exercices 2008 et suivants)**

**Prend acte** de la communication du rapport portant observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion de l'Office public de l'habitat de Saint-Maur-des-Fossés pour les exercices 2008 et suivants.

Dont acte

- 6. Constitution de la commission de délégation de service public**

**Valide** les conditions de dépôt de liste précitées,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Majorité

42 Pour

6 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

- 7. Principe du lancement d'une délégation de service public pour la gestion du centre hippique municipal de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** d'accepter le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du centre hippique municipal ;

**Décide** de recourir à la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du centre hippique municipal conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le contractant, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire, ou son représentant d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats ;

**Autorise** le Maire ou son représentant à engager la consultation, notamment, par le lancement d'avis de publicité pour permettre l'information des candidats potentiels ;

**Autorise** le Maire, ou son représentant, à engager toutes les actions prévues par les textes en vigueur pour mener à bien la procédure de délégation de service public et notamment, entamer la libre discussion prévue aux articles L1411-1 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Renvoie** à une délibération ultérieure du conseil municipal le soin d'approuver le choix du contrat et du contractant ;

**Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Majorité

31 Pour

11 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

4 Abstentions (Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

#### 8. **Principe du lancement d'une délégation de service public pour la gestion des parcs de stationnement et le stationnement en surface de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** d'accepter le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement en surface de la ville de Saint-Maur-des-Fossés ;

**Décide** de recourir à la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement en surface de la ville de Saint-Maur-des-Fossés conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le contractant, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire, ou son représentant d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats ;

**Autorise** le Maire ou son représentant à engager la consultation, notamment, par le lancement d'avis de publicité pour permettre l'information des candidats potentiels ;

**Autorise** le Maire, ou son représentant, à engager toutes les actions prévues par les textes en vigueur pour mener à bien la procédure de délégation de service public et notamment, entamer la libre discussion prévue aux articles L1411-1 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Renvoie** à une délibération ultérieure du conseil municipal le soin d'approuver le choix du contrat et du contractant ;

**Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

## **FINANCES COMMUNALES**

### **9. Compte de gestion de la Trésorière Principale Municipale pour l'exercice 2014 - Avis du Conseil Municipal**

**Emet** un avis favorable sur le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2014, par la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

### **10. Compte administratif de l'exercice 2014**

**Approuve** le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

**Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec des écritures de la Trésorière Principale Municipale relatives au report à nouveau d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

**Arrête** les résultats définitifs ;

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### **11. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014 Budget principal**

**Affecte** définitivement le résultat 2014 du budget principal sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

**BUDGET PRINCIPAL : (+ 7 783 539,90 €)**

**Pour + 288 618,52 € en fonctionnement (chapitre 002)**

**Pour + 7 494 921,38 € en investissement (article 1068 du chapitre 912)**

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### **12. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014 Budget annexe de l'eau**

**Affecte** définitivement le résultat 2014 du budget annexe de l'eau sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU : (+ 1 420 206,36 €)**

**Pour + 39 539,20 € en exploitation (chapitre 002)**

**Pour + 1 380 667,16 € en investissement (chapitre 10)**

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**13. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014  
Budget annexe de l'assainissement**

**Affecte** définitivement le résultat 2014 du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : (+ 965 144,36 €)**

**Pour + 909 012,61 € en exploitation (chapitre 002)**  
**Pour + 56 131,75 € en investissement (chapitre 10)**

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**14. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014  
Budget annexe de gestion des parcs de stationnement**

**Affecte** définitivement le résultat 2014 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

**BUDGET ANNEXE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT : (- 114 322,60 €)**

**Pour – 114 322,60 € en exploitation (chapitre 002)**

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**15. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2014  
Budget annexe du cinéma le Lido**

**Affecte** définitivement le résultat 2014 du budget annexe du cinéma le Lido sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

**BUDGET ANNEXE DU CINEMA LE LIDO : (- 51 406,86 €)**

**Pour – 51 406,86 € en exploitation (chapitre 002)**

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**16. Attribution de subvention aux associations sur le budget de la ville  
(année 2015)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2015, d'une subvention d'un montant de 27 000 €, à l'association Action Citoyenne Jeunesse et Mémoire

**Approuve** l'attribution d'un complément de subvention d'un montant de 125 000 €, à l'Association Saint-Maurienne de soins d'aide aux personnes et de garde à domicile – ASSAPGD,

Unanimité

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

17. **Détermination d'une indemnité forfaitaire pour rejet de prélèvement de la facture d'eau**

**Fixe** à 8 € H.T. l'indemnité forfaitaire pour rejet de prélèvement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Dit** que cette indemnité sera majorée d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 20 % ;

**Dit** que cette recette sera inscrite à l'article 70-111 « vente de l'eau » ouvert au budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau.

Unanimité

### **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

18. **Révision du régime des primes : Suppression de la prime spéciale d'installation au bénéfice du régime indemnitaire**

**Décide** de supprimer le versement de la prime spéciale d'installation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Précise** que les agents mis en stage avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 bénéficieront du versement de ladite prime.

**Décide** d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les délibérations du 27 février 1969 et du 15 octobre 1970 susvisées.

Majorité

43 Pour

2 Abstentions (M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

19. **Révision du régime des primes : Modification du règlement intérieur et élargissement du nombre de bénéficiaires de la prime de service public communal**

**Décide** d'adopter le règlement intérieur de la prime de service public communal, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Décide** que ces dispositions seront celles prises en compte pour le versement de la prime 2015.

**Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ce nouveau règlement intérieur.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**Dit** que le règlement sera porté à la connaissance des agents communaux.

Majorité

40 Pour

6 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

## 20. **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**Décide** la création de deux emplois permanents à temps complet d'Attaché territorial – filière administrative et d'un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur territorial – filière technique.

**Décide** que ces trois emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, ils pourront être pourvus par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Décide** que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe – filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial – filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe – filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur territorial principal – filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur territorial – filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de Technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe – filière technique.



**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de Technicien territorial – filière technique.

**Décide** la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'Agent de maîtrise principal territorial – filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe – filière technique.

**Décide** la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure – filière médico sociale.

**Décide** la suppression de six emplois permanents à temps complet d'Animateur territorial – filière animation.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'Animateur territorial – filière animation.

**Décide** la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – filière animation.

**Décide** la suppression de six emplois permanents à temps complet d'Adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe – filière animation.

**Décide** la suppression de treize emplois permanents à temps non complet d'Adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe – filière animation.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe – filière administrative.

**Décide** la création de onze emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – filière technique.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure – filière médico-sociale.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale – filière médico-sociale.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet de Puéricultrice territoriale de classe normale – filière médico-sociale.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Educateur territorial principal de jeunes enfants – filière médico-sociale.

**Décide** la création de trois emplois permanents à temps complet d'Educateur territorial de jeunes enfants – filière médico-sociale.

**Décide** la création de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe – filière médico-sociale.

**Décide** la création de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – filière médico-sociale.

**Décide** la création de sept emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de puériculture territorial de 1<sup>ère</sup> classe – filière médico-sociale.

**Décide** la création de deux emplois permanents à temps non complet d'Adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe – filière culturelle.

**Décide** la création de cinq emplois permanents à temps complet d'Adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – filière animation.

**Décide** la création de vingt et un emplois permanents à temps non complet d'Adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – filière animation.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**Approuve** l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Majorité

40 Pour

6 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

21. **Autorisations spéciales d'absence accordées aux agents de la commune de Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** d'adopter le règlement relatif à l'organisation des autorisations spéciales d'absence (ASA) au sein des services de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

**Décide** que ces dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Autorise** le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à signer tous les actes nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ces autorisations d'absence.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**Dit** que le règlement sera communiqué à tous les agents communaux.

Unanimité

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

22. **Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

**Donne acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, relatif à l'exercice 2014.

Dont acte

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

23. **Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**

**Donne acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement relatif à l'exercice 2014.

Dont acte

**DOMAINES**

24. **Cession du lot de copropriété n°306 situé 1/3, avenue du Mesnil à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** le principe de la cession de gré à gré de l'appartement de 110 m<sup>2</sup> environ comprenant 5 pièces principales, cuisine, salle de bain, W.C., correspondant au lot de copropriété n°306, situé dans le lot de volume N°13, sis 1/3, avenue du Mesnil à Saint-Maur-des-Fossés, à un prix compatible avec l'avis émis le 29 mai 2015 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

**Rappelle** qu'une nouvelle délibération du conseil municipal sera prise pour la proposition retenue.

Majorité

36 Pour

9 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Ne prend pas part au vote (M. Jean-Philippe COMBE)

25. **Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2014**

**Approuve** le bilan des acquisitions et des cessions de la Commune pour l'exercice 2014.

**Dit** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Ville relatif à l'exercice 2014.

Majorité

37 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

26. **Désaffectation et déclassement en vue de la cession de la propriété communale 19/21 avenue louis Blanc à Saint-maur des Fossés**

Point retiré de l'ordre du jour

27. **Désaffectation et déclassement en vue de la cession des terrains communaux situés dans le périmètre de la ZAC des Facultés sise 4/14 avenue Pierre Sémard/avenue Didier à Saint-Maur-des-Fossés**

Point retiré de l'ordre du jour

28. **Désaffectation et déclassement en vue de la cession des terrains communaux situés dans le périmètre de la ZAC des Facultés sise 4/14 avenue Pierre Sémard/avenue Didier à Saint-Maur-des-Fossés**

**Constate** la désaffectation du domaine public des parcelles sises 4/14, avenue Pierre Sémard/avenue Didier, cadastrées BL 84, 100, 107, 109, BC 112, 113 et BM 141 pour une superficie totale d'environ 40 238 m<sup>2</sup> comprenant le lot de volume N°1 qui est implanté sur les parcelles BL 84 et 107 et situé sous la dalle, parcelles qui ne sont plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public suite au déménagement des Services Techniques Municipaux.

**Prononce** leur déclassement du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire en vue de la cession de ces parcelles, et notamment les déclarations de division y afférent.

Unanimité

29. **Cession de la propriété communale située 4, avenue Gallieni / 10, avenue Auguste Marin à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** la cession de gré à gré de la propriété communale sise 4, avenue Gallieni / 10, avenue Auguste Marin à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée J 90 pour une superficie totale de 840 m<sup>2</sup> environ au prix de 550 000 €, à la SAS MONTOIT Immobilier.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

**Décide** que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2015.

Majorité

34 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme

Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M.

Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

## **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

### **30. Attribution de subventions relatives à l'opération ' Coup de pouce '**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 4300 euros pour les projets figurant ci-après :

<b>Mathilde ROUSSELET</b> (reçue en entretien) Titre : Solidarité en Inde juillet et août 2015.	<b>400€</b>
<b>Jane BADINIER</b> (reçue en entretien) Titre : Solidarité médecine Créteil – Philippines juillet 2015.	<b>400€</b>
<b>Elise SANDOT</b> (reçue en entretien) Titre : Projet de solidarité internationale au Viet Nam été 2015.	<b>400€</b>
<b>Joanne RAKOTOARISOA</b> (reçue en entretien) Titre : réalisation d'un court métrage « le moustique » du 16 au 19 mai 2015.	<b>700€</b>
<b>Anais SOIZE</b> (reçue en entretien) Titre : Création d'un cabinet paramédical	<b>1000€</b>
<b>Roxane DURAND</b> (reçue en entretien) Titre : Un toit pour le Nicaragua août 2015.	<b>400€</b>
<b>Elisa DOMNIEZ</b> tuteur légal Anthony DOMNIEZ (reçue en entretien) Titre : sports et études équitation	<b>1000€</b>

**Dit** qu'un justificatif de l'action finalisée sera demandé au porteur du projet, il devra être fourni dans les 6 mois suivant le versement de la dotation.

**Dit** que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2015.

Unanimité

### **31. Attribution de subventions aux associations sportives**

**Attribue**, au titre de l'année 2015, des subventions aux associations sportives pour un montant de 527 680 € répartis comme suit :

#### **250 € au titre des manifestations sportives :**

VGA Boules Parisiennes (Organisation de concours en 2015) ----- 250 €

#### **180 € au titre de la promotion du sport :**

VGA (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015) ----- 180 €

#### **34 500 € au titre des contrats d'objectifs :**

Tae Kwon Do Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2014-2015 2<sup>e</sup> partie) --- 12 500 €

VGA Football Féminin (Contrat d'objectif 2014-2015 3<sup>e</sup> partie) ----- 22 000 €

#### **492 750 € au titre de la subvention de fonctionnement 2015-2016 :**

VGA -----	296 300 €
STELLA SPORTS-----	86 800 €
SMUS -----	23 900 €
AMICALE BOULE GAMBETTA-----	1 500 €

ASSOCIATION HIPPIQUE LES BAGAUDES-----	850 €
AVANT GARDE DE SAINT-MAUR -----	1 700 €
CYCLOTOURISTES SAINT-MAURIENS-----	500 €
HOCKEY SPORTING CLUB DE SAINT-MAUR-----	3 800 €
LA BUTTE DU VIEUX SAINT-MAUR -----	1 500 €
OCEANAUTES DU VAL DE MARNE -----	2 000 €
SAINTE-MAUR LUSITANOS -----	35 000 €
SCHELCHER AVIRON CLUB DE SAINT-MAUR -----	12 500 €
SOCIETE NAUTIQUE DU TOUR DE MARNE-----	13 000 €
TAE KWON DO CLUB DE SAINT-MAUR-----	8 000 €
LYCEE BERTHELOT -----	450 €
LYCEE CONDORCET -----	450 €
LYCEE D'ARSONVAL -----	450 €
LYCEE GOURDOU LESEURRE -----	450 €
LYCEE MANSART-----	450 €
Collège Camille Pissarro -----	450 €
Collège des Tilleuls -----	450 €
Collège François Rabelais-----	450 €
Collège Louis Blanc -----	450 €
Collège Pierre de Ronsard-----	450 €
Institution Jeanne d'Arc-----	450 €
Institution Saint-André-----	450 €

**Dit** que ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

### 32. **Approbation de la convention entre la ville et l'Éducation Nationale dans le cadre d'un atelier aide aux devoirs**

**Approuve** la convention qui organise l'aide aux devoirs.

**Abroge** tout règlement antérieur, relatif au même sujet, pouvant exister.

**Dit** que, sauf délibération contraire du Conseil Municipal, des modifications mineures (ajustements techniques : horaires d'ouverture, modalités d'inscription, modalités d'accueil) de ce règlement pourront être adoptées par décision du Maire.

**Dit** que la convention sus visée entrera en vigueur dès sa certification exécutoire et restera valable sans limitation de durée sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

Majorité

42 Pour

6 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

### 33. **Principe d'un dispositif de BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE pour les jeunes**

**Approuve** le principe de la mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire accessible à tous les jeunes de 17 ans à 20 ans révolus à la date de dépôt du dossier, résidant à Saint Maur des Fossés depuis au moins deux ans.

**Limite** ce dispositif à 10 attributions par an.

**Fixe** le montant de l'aide accordée à chaque dossier à 1 000 €.

**Dit** que les aides financières seront attribuées par le Conseil Municipal sur proposition de la commission « coup de pouce » dont la composition a été fixée par la délibération du 16 octobre 2014.

**Dit** que :

- afin de pouvoir présenter le projet à la commission, un dossier doit être déposé au plus tard :
  - Avant le 30 avril pour la commission de mai
  - Avant le 30 septembre pour la commission d'octobre
- afin de pouvoir prétendre à cette bourse les jeunes devront proposer une action citoyenne qui devra se dérouler dans un service de la mairie ou bien dans une association
- les dossiers présentés devront refléter l'implication des jeunes dans la construction de leur action citoyenne et identifier clairement la durée et les disponibilités du participant pour la réalisation de l'action.

**Dit** qu'un règlement sera proposé au conseil municipal à l'occasion d'une séance à venir.

Unanimité

### 35. **Approbation des nouveaux tarifs de restauration**

**Abroge** l'ensemble des délibérations antérieures relatives à cette prestation.

**Approuve** les nouveaux tarifs de la pause méridienne ci-dessous :

<b>Tarifs de restauration scolaire Septembre 2015 à Décembre 2016</b>	
<b>Tranche quotient</b>	<b>Tarif en maternelle et élémentaire par prestation</b>
1	0,64 €
2	1,99 €
3	3,15 €
4	4,18 €
5	4,51 €
6	4,93 €
7	5,35 €
Enseignants	4,18 €
Hors Commune	7,08 €

**Décide**, pour les enfants accueillis dans le cadre d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) et fournissant leur repas, d'appliquer une décote de 30% sur le tarif applicable aux familles.

**Décide** que les tarifs 1 à 7 s'applique aux enfants des familles domiciliées ou contribuables de la ville ainsi qu'aux fonctionnaires ou militaires affectés sur la commune. Le tarif hors commune s'applique aux autres familles.

**Autorise** le Maire à réévaluer chaque début d'année civile par arrêté les tarifs de la pause méridienne en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) du mois d'octobre de l'année précédente.

**Décide** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Valérie CHAZETTE)

### 36. **Avis sur le projet de modification des structures du 1er degré pour la rentrée scolaire 2015/2016**

**Approuve** les demandes faites auprès de Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale afin :

- D'autoriser la scolarisation des enfants nés au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 dans les écoles maternelles où les effectifs le permettent,
- De s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire du Centre
- De demander une ouverture de classe à l'école élémentaire Champignol
- De demander une ouverture de classe à l'école élémentaire Les Mûriers
- De demander une ouverture de classe à l'école élémentaire Tilleuls

Unanimité

### 37. **Cours de langues vivantes étrangères en milieu scolaire : participation de la Ville pour l'année scolaire 2015/2016**

**Décide** de poursuivre son action en direction de l'apprentissage des langues vivantes dans les établissements maternels publics et privés sous contrat de la ville durant les années scolaires 2015/2016.

**Fixe** la participation de la ville comme suit :

- 1) Pour les classes de Grande Section maternelle dans les établissements publics et privés sous contrat saint-mauriens :
  - 1h30 de rémunération d'un intervenant par semaine par groupe de 15 enfants, au taux horaire décidé par le conseil municipal du 25 juin 2009 en tenant compte des charges en vigueur à la date du versement de la participation de la ville.
- 2) Pour l'achat de fournitures et matériels pédagogiques :
  - 3€ par enfant des classes de grande section des écoles maternelles publiques.
  - 4€ par enfant des classes de CP au CM2 des écoles élémentaires publiques.



- 3€ par enfant saint-maurien des classes de grande section des écoles maternelles privées sous contrat.

**Dit** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2016.

Unanimité

38. **Dispositions CAF et approbation des tarifs pour l'accueil du matin et du soir**

**Décide** de la création d'une tarification pour l'accueil du matin et du soir.

**Approuve** les tarifs ci-dessous :

Tarif accueil du Matin et du Soir Forfait mensuel Septembre 2015 à Décembre 2016			Tarif Occasionnel		Pénalité en cas de retard
		Horaires	Coût	Coût	Par 1/4 d'heure
Matin	Maternelle ou Elementaire	7 h 30 à 8 h 00	2,12 €	0,53 €	
		8 h 00 à 8 h 35	Gratuit	Gratuit	
Soir	Maternelle	16 h 30 à 19 h 00	11,21 €	2,80 €	7,50 €
	Elementaire	18 h 00 à 19 h 00	4,24 €	1,06 €	7,50 €

**Autorise** le Maire à réévaluer chaque début d'année civile par arrêté les tarifs de l'accueil du matin et du soir en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) du mois d'octobre de l'année précédente.

**Décide** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1er septembre 2015.

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Valérie CHAZETTE)

39. **Approbation des tarifs des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires**

**Approuve** les nouveaux tarifs des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires basés sur la nouvelle grille de quotient familial, ci-dessous annexés ;

Tarifs Accueil de loisirs Septembre 2015 à décembre 2016			Pénalité en cas de retard
Tranche Quotient	Tarif en maternelle et élémentaire par jour	Majoration tarifaire Accueil d'urgence sans justificatif +50%	Par ¼ heure
1	2,00 €	3 €	7,50 €
2	5,95 €	8,93 €	7,50 €
3	8,07 €	12,11 €	7,50 €
4	8,75 €	13,13 €	7,50 €
5	10,27 €	15,41 €	7,50 €
6	11,23 €	16,85 €	7,50 €
7	12,18 €	18,27 €	7,50 €
HC	13,59 €	20,39 €	7,50 €

**Approuve** une majoration en l'absence de pré réservation sans justificatif

**Autorise** le Maire à réévaluer chaque début d'année civile par arrêté les tarifs des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) du mois d'octobre de l'année précédente.

**Décide** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Valérie CHAZETTE)

#### 40. **Approbation des tarifs des cours de français pour adultes**

**Approuve** les nouveaux tarifs des cours de français ci-dessous,

<b>Tarifs cours de français pour adultes</b>	
Tranche quotient	Forfait trimestriel
1	3,61 €
2	11,25 €
3	17,73 €
4	23,58 €
5	25,63 €
6	27,82 €
7	36,81 €
Hors Commune	40,05 €

**Décide** que les tarifs 1 à 7 s'appliquent aux usagers domiciliés ou contribuables de la ville. Le tarif hors commune s'applique aux autres usagers.

**Autorise** le Maire à réévaluer chaque année civile par arrêté les tarifs des cours de français pour adulte en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) du mois d'octobre de l'année précédente.

**Décide** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

Unanimité

#### 41. **Approbation des tarifs des classes de découverte**

**Approuve** les nouveaux tarifs des classes de découverte basés sur la nouvelle grille de quotient familial, ci-dessous :

<b>Tarifs classe de découverte Septembre 2015 à juin 2016</b>	
Tranche quotient	Elémentaire Par séjour
1	24,35 €
2	75,86 €
3	119,77 €
4	158,86 €
5	171,51 €
6	187,53 €
7	203,55 €

**Autorise** le Maire à réévaluer chaque début d'année civile par arrêté les tarifs des classes de découverte en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) du mois d'octobre de l'année précédente.

**Décide** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1er septembre 2015

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Valérie CHAZETTE)

42. **Modification du règlement intérieur de la Direction des Activités Péri-scolaires**

**Approuve** la modification du règlement intérieur de la Direction des Activités Péri-scolaires.

**Dit** que le présent règlement entrera en vigueur le 1er septembre 2015.

Majorité

33 Pour

14 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Valérie CHAZETTE)

**ANIMATIONS**

43. **Ciné Villages 2015 - Partenariat avec la société BNP PARIBAS**

**Approuve** la convention de partenariat entre la Ville et la BNP pour Ciné Villages 2015,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Unanimité

**AFFAIRES CULTURELLES**

44. **Redéfinition de la politique tarifaire du cinéma municipal Le Lido à compter du 1er juillet 2015**

**Approuve** les nouveaux tarifs

**Autorise** l'application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Unanimité

45. **Revalorisation pour faire face à la baisse des subventions de la DRAC des tarifs du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur à compter de la rentrée 2015-2016 : Inscriptions, concerts et spectacles.**

**Approuve** la nouvelle grille tarifaire :

1) pour la saison musicale

- plein tarif : 15 €
- abonnés du théâtre (sur présentation de la carte) : 10 €
- jeunes de moins de 26 ans et adulte accompagnateurs : 8 €
- gratuité pour les élèves du conservatoire

2) pour les droits de scolarité

Frais de dossier : 30 € - tarif unique non remboursable

TARIF A	frais pédagogiques		
	niveaux	commune	hors commune
<b>musique</b> (tarif comprenant la discipline principale + disciplines secondaires en nombre illimité) <b>danse</b> (tarif comprenant la danse classique + la danse contemporaine à partir du cycle 2)	initiation	126 €	
	cycle 1	275 €	819 €
	cycle 2 -fin d'études	386 €	964 €
	cycle 3 & 4	499 €	1 000 €
disciplines hors cursus (50% du tarif A cycles 3 )	maximum 2 disciplines (au-delà plein tarif appliqué)	250 €	499 €
section adultes	cycle1		819 €
	cycle 2		964 €
	cycle 3		1 000 €
théâtre (tarif comprenant la discipline principale + disciplines secondaires en nombre illimité)	cycle1		275 €
	cycle 2		386 €
	cycle 3		499 €
comédie musicale accessible, sur audition, à partir de 15 ans		niveau 1	niveau 2
	discipline principale	275 €	499 €
	2ème discipline	137 €	250 €
piano complémentaire	réservé aux étudiants en cycles 3 & 4		275 €
ateliers vocaux		275 €	
conférences histoire de la musique		74 €	
droit de concours		30 €	
cotisation SEAM (société des éditeurs et auteurs de musique) cotisation obligatoire hors danse et art dramatique		7,25 €	
		location d'instruments	
acquis avant le 01/09/2012		74 €	

### TARIF B

Un tarif B correspondant à 50 % du tarif A s'appliquera aux élèves pratiquant une seconde discipline.

Toutefois, en dehors de la danse, un élève ne peut choisir de pratiquer une deuxième discipline que lorsqu'il a atteint le niveau 2<sup>e</sup> cycle - 1<sup>re</sup> année dans la première discipline.

**Décide** que cette nouvelle grille sera applicable dès la rentrée scolaire 2015/2016.

Unanimité

#### 46. **Contrat de partenariat avec BNP PARIBAS dans le cadre de la 12e édition du Festival du court métrage des 9, 10 et 11 octobre 2015**

**Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Conseiller municipal délégué au festival du court-métrage et aux sports, à signer les contrats de partenariat avec la société BNP Paribas" pour l'organisation de la 12<sup>e</sup> édition du Festival du court-métrage "Sur les pas de Mon Oncle".

Unanimité

47. **Demandes de subventions relatives aux travaux d'urgence sur la Chapelle Notre-Dame des Miracles (Site de l'abbaye de Saint-Maur)**

**Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la Culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter les subventions relatives aux travaux d'urgence auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent

Unanimité

**MARCHES PUBLICS**

48. **Avenant n°1 au marché relatif aux Travaux d'aménagements intérieurs des locaux des services techniques sis 94 boulevard Bellechasse - lot 1 Cloison-doublage, Faux-plafond, Revêtement sol scellé et collé, Faïence, et Menuiseries Intérieures et Peinture**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de « Travaux d'aménagements intérieurs des locaux des services techniques sis 94 boulevard Bellechasse lot 1 Cloison-doublage, Faux-plafond, Revêtement sol scellé et collé, Faïence et Menuiseries Intérieures et Peinture » avec la société **INTER ISOLATION** – 16 rue Paul Déroulède – **94100 SAINT MAUR DES FOSSES**

**Autorise** le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

49. **Avenant n°1 au marché relatif aux Travaux d'aménagements intérieurs des locaux des services techniques sis 94 boulevard Bellechasse - lot 2 Courants fort et faible**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de « Travaux d'aménagements intérieurs des locaux des services techniques sis 94 boulevard Bellechasse - lot 2 Courants fort et faible » avec la société **PORTELEC** domiciliée 12 rue de Derrière la Montagne à **77500 CHELLES** .

**Autorise** le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

50. **Avenant n°1 au MAPA d'Organisation de séjours de 5 jours en classes de découverte avec nuitées pour les classes élémentaires de la ville au cours de l'année scolaire 2014/2015 - lot 3 classes à dominante artistique et histoire des arts**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché relatif à l'Organisation de séjours de 5 jours en classes de découverte avec nuitées pour les classes élémentaires de la ville – Lot 3 classes à dominante artistique et histoire des arts.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché relatif à l'Organisation de séjours de 5 jours en classes de découverte avec nuitées pour les classes élémentaires de la ville – Lot 3 classes à dominante artistique et histoire des arts

Unanimité

51. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien du patrimoine bâti de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'entretien du patrimoine bâti de la ville de SAINT MAUR DES FOSSES, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

52. **Appel d'offres ouvert relatif aux transports par autocars - Lots 1 à 9**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Transports par autocars pour l'année 2016 lots 1 à 9, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

53. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de réception, tri, conditionnement, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés hors ordures ménagères résiduelles - lot 1 : Déchets non dangereux hors emballages à recycler - année 2016**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations de réception, tri, conditionnement, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés hors ordures ménagères résiduelles – lot 1 : Déchets non dangereux hors emballages à recycler, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

### **COMMUNICATIONS**

54. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

55. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 0 h 45